

SUPPLÉMENT

La vie scolaire
de A à Z, édition
2026-2027



Découvrez votre supplément annuel, « La vie scolaire de A à Z » : toutes les informations utiles pour accompagner vos enfants dans leur scolarité tout au long de l'année.

L'AVOIX DES Parents

Numéro 479
Août-septembre 2026

DOSSIER

NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE

TOUT CE QUI VA CHANGER



ACTU

Etude PISA :
le décrochage du niveau
des élèves français



ÉDITO



Emmanuel Garot
Président
national

Sans surprises, les résultats Pisa dévoilés en cette rentrée montrent une chute spectaculaire du niveau des élèves français. Jamais les compétences mesurées, que ce soit en compréhension écrite, en maths et en sciences, n'étaient tombées aussi bas. Le classement de la France demeure quant à lui à peu près inchangé, bénéfice douteux de la chute collective de la majorité des pays de l'OCDE.

Le ministre de l'Éducation nationale parle d'un « résultat préoccupant » qui ne représente cependant « pas une surprise », tandis qu'à l'unisson son ministère pointe du doigt des causes principalement « externes » à l'éducation nationale pour expliquer la débâcle : l'hyperconnexion numérique et les réseaux sociaux, sans omettre le désintérêt croissant des parents pour le parcours scolaire de leurs enfants.

Et il est vrai que l'étude PISA fait apparaître que 49 % des élèves déclarent que leurs parents s'intéressent à ce qu'ils apprennent en classe contre 63 % en 2022. Des évolutions comportementales indéniables que nos associations constatent chaque jour par la croissante difficulté à rencontrer des parents « impliqués ».

Pour autant, parmi les causes invoquées, certaines, bien qu'inquiétantes, sont moins commentées. Ainsi 47 % des élèves français en classe de mathématiques indiquent que du bruit et de l'agitation perturbent la plupart, ou tous les cours, quand la moyenne OCDE se situe à 31 %.

Quant aux conséquences des imperfections de notre système éducatif, nous en relèverons une en particulier, la diminution très sensible du nombre d'élèves français jugés très performants : autour de 10 % entre 2000 et 2018, avant de tomber à 7 % en 2022 et 5 % en 2025. À l'heure où la compétition internationale marquée par le poids des hautes technologies s'affirme de plus en plus féroce, voilà qui n'augure rien de bon.

Accompagner pleinement nos enfants dans leur scolarité est un facteur clé de leur réussite. Notre implication se joue au quotidien, à la maison, mais aussi à l'école. Les prochaines élections scolaires, les 9 et 10 octobre, où nous élisons nos représentants, seront l'occasion de nous engager pour agir !

Emmanuel Garot

SOMMAIRE

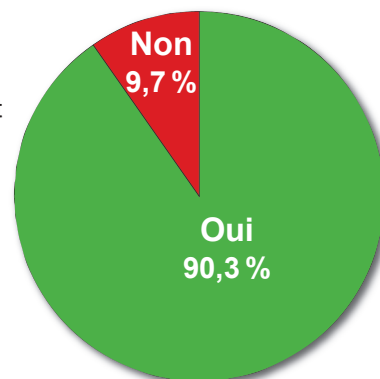
- **Actu – Etude PISA : le décrochage du niveau des élèves français** p.3
- **Famille numérique – Les nouveautés à l'école** p.4
- **Dossier – Nouvelle année scolaire : ce qui va changer** p.5
- **Du côté de la Peep – La PEEP signe deux nouveaux partenariats gagnants pour les adhérents** p.9

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 479 - Août-septembre 2026. Directeur de la publication : Emmanuel Garot.
Publicité : Erika Audel. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation :
Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

**Résultat du sondage du numéro 478
(Juin 2026)**

Face aux
épisodes
caniculaires cet
été, faut-il
climatiser
(au moins
partiellement)
les écoles,
collèges
et lycées ?



Etude PISA : le décrochage du niveau des élèves français

Jamais le niveau des élèves français, évalués par l'étude Pisa, n'avaient été aussi faibles, que ce soit en compréhension de l'écrit, en maths et en sciences. Une chute des résultats qui s'inscrit dans la même tendance baissière dans les autres pays (voir schéma).

Pisa : programme international pour le suivi des acquis des élèves ; autrement dit le baromètre du niveau des élèves. Et, en ce qui concerne notre pays, la situation montre une forte dégradation, les voyants sont au rouge. Les chiffres sont implacables : les élèves français obtiennent 483 points en sciences, 458 en mathématiques et 456 en compréhension de l'écrit ; par rapport à 2022 (date de la dernière étude), la baisse en sciences est de 4 points, le recul en maths de 16 points et la chute en compréhension de... 18

points ! Pour mieux saisir l'importance de ces résultats, l'OCDE, qui organise Pisa, indique qu'une baisse de 20 points correspond environ à une année d'apprentissage.

Des explications...

Les raisons de cette chute et de ces résultats « préoccupants », qui ne sont « pas une surprise », selon les mots du ministre de l'Education nationale, sont multiples. Mais, principalement, Edouard Geffray en tête, on pointe la surexposition des jeunes aux écrans et les réseaux sociaux.

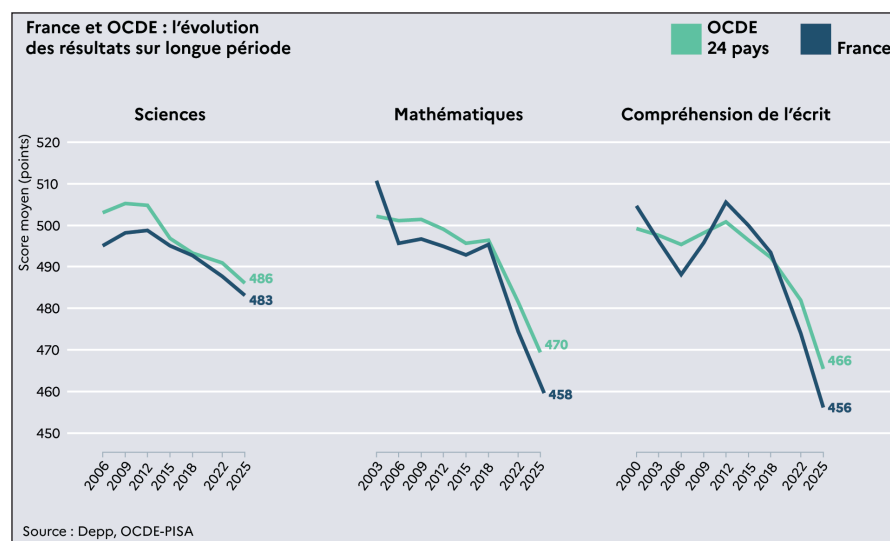
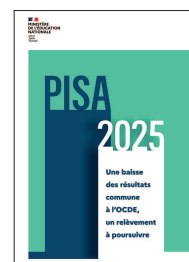
... et des ambitions

Dans la foulée de l'annonce des résultats Pisa, le ministère de l'Education nationale a publié un [dossier](#) pour présenter « les réponses déjà mises en œuvre et la stratégie de long terme pour élever le niveau de tous les élèves », sans nier « un nouveau recul en compréhension de l'écrit et en mathématiques ». L'objectif est (très) ambitieux : « progresser de 20 points d'ici 2029, soit l'équivalent d'une année d'apprentissage » ! Les mesures du « redressement » ont pour fil conducteur « la maîtrise du langage et du raisonnement scientifique, priorités pédagogiques de la maternelle à la terminale ». Au retour des vacances de la Toussaint 2026, chaque famille recevra un document présentant, « dans un langage simple », les objectifs d'apprentissage de l'année de son enfant. Et, pour encourager la lecture, avant chaque période de vacances scolaires, des listes d'ouvrages seront mises à disposition par niveau. Là aussi, alors que l'étude Pisa a montré un fort recul de l'intérêt porté à la scolarité des leurs enfants (- 14 points en 3 ans), les parents ont un rôle fondamental à jouer.



PISA, MODE D'EMPLOI

La France participe au PISA depuis 2000. Tous les trois ans, PISA évalue les compétences des élèves de 15 ans en sciences, en compréhension de l'écrit et en mathématiques. En France, 6 501 élèves, de 289 établissements, ont passé les tests, qui ont duré deux heures, et qui comprenaient à la fois des questions à choix multiples et des questions demandant aux élèves de formuler leurs propres réponses.



FAMILLE NUMÉRIQUE

Les nouveautés à l'école

Initiation à l'IA, interdiction du portable au lycée, nouvelles formations aux compétences numériques... Qu'en sera-t-il de la place du numérique à l'école cette année ?

La situation peut sembler paradoxale : d'un côté on pointe les effets pervers des outils numériques et on dénonce la surexposition des jeunes aux écrans, et, d'un autre côté, on apprend à ces mêmes jeunes à utiliser le numérique pour nombre d'apprentissages et d'usages.

Pour l'école, la ligne aujourd'hui définie se résume en une formule : l'utilisation raisonnée. Ainsi, d'une part on limite ou on interdit (limitation de l'usage des écrans à l'école, droit à la déconnexion – les espaces numériques de travail (ENT) et les logiciels de vie scolaire, comme Pronote, ne sont plus actualisés entre 20 h et 7 h en semaine, ainsi que du vendredi 20 h au lundi 7 h –, interdiction du portable étendue au lycée...), et, d'autre part, l'apprentissage des compétences numériques s'inscrit dans un continuum éducatif qui accompagne les élèves du CP à la terminale.

L'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans attendra...

Cheval de bataille et promesse maintes fois répétées du président Macron, l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, votée au Parlement le 21 juillet, a finalement été retoquée quelques semaines plus tard par le Conseil constitutionnel pour « atteinte disproportionnée à la liberté d'expression ». Mais le chef de l'Etat ne désarme pas, il a demandé au Gouvernement de réécrire la loi au plus tôt et à la Commission européenne de légiférer sur cette question ; sa présidente, Ursula von der Leyen, s'est prononcée, le 16 septembre, pour une interdiction des réseaux sociaux aux moins de 13 ans.



SECOND DEGRÉ : 3 ÉVALUATIONS AU PROGRAMME SUR LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

- En 6^e, les élèves passent l'attestation de sensibilisation au numérique Pix permettant d'évaluer leurs compétences numériques, en particulier sur les questions de protection et de sécurité.
- En 3^e, les collégiens passent une épreuve de certification de deux heures qui mesure leur maîtrise des compétences numériques dans différents domaines : Information, création de contenus, sécurité...
- En terminale, une certification similaire est également au programme, mais avec un niveau d'exigence plus élevé.

Enseignement dédié à l'IA

Ces dernières viennent d'être réactualisées (Bulletin officiel n° 6 du 5 février 2026), notamment pour y inclure un ensei-

gnement à l'intelligence artificielle (IA). Concrètement, seront généralisés cette année des modules d'apprentissage sur l'IA pour tous les élèves de 4^e, de 2^{de} et de 1^{re} année de CAP (lire notre dossier paru dans [La Voix des Parents](#) n°475 de mars 2026). En outre, à partir de la rentrée 2027, tous les élèves de seconde générale et technologique bénéficieront d'une heure hebdomadaire d'enseignement dédié à l'IA, intégrée au cours de sciences numériques et technologie (SNT).



Nouvelle année scolaire : ce qui va changer

A chaque rentrée son lot de nouveautés. Mais, à quelques mois des élections présidentielles, sans surprise, on n'assistera pas à la mise en œuvre de réformes d'envergure, comme ce fut le cas avec les anciens ministres de l'Education Jean-Michel Blanquer (réforme du bac et du lycée) et Gabriel Attal (« Choc des savoirs ») notamment. D'ailleurs, déjà au printemps, l'actuel ministre de l'Education nationale, Edouard Geffray, avait prévenu : « aucune grande réforme à la rentrée ».

Néanmoins, l'année scolaire qui démarre verra la mise en œuvre de plusieurs changements. Citons, entre autres, la mise en place de nouveaux programmes en maternelle, mais aussi en français et en maths pour les élèves de CM2 et de 5^e, la très médiatisée interdiction du portable au lycée, l'instauration d'un barème « maîtrise de la langue » au bac et au brevet, ou encore, à l'heure où de multiples affaires se font jour concernant les atteintes aux enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, la passation par tous les élèves, de la grande section de maternelle à la terminale, d'un questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) dont ils pourraient faire l'objet ; un questionnaire adapté à chaque tranche d'âge qui sera soumis aux élèves en novembre, en même temps que le questionnaire « harcèlement ».

Le remède au décrochage ? Alors que les résultats catastrophiques de nos élèves en maths et en français viennent d'être dévoilés dans la dernière enquête Pisa (lire notre page Actu), de nouveaux programmes dans ces deux matières fondamentales sont entrés en vigueur depuis la rentrée, en CM2 et en 5^e (après les CM1 et les 6^{es} l'an passé).

Programmes : des objectifs annuels bien identifiés

En CM2, le nouveau programme met l'accent sur la maîtrise de la langue, avec des objectifs annuels bien identifiés ; auparavant, pour évaluer les compétences à acquérir, on se positionnait sur la notion de cycles, tous les 3 ans. A remarquer, les élèves de CM2 vont – toujours – apprendre à accorder

le participe passé avec le COD pour les verbes conjugués avec l'auxiliaire avoir ; une règle que certains linguistes voulaient récemment supprimer car jugée notamment trop difficile. En maths, le nouveau

programme fait la part belle à la résolution de problèmes, qui doivent aider les élèves à mieux comprendre les notions mathématiques ; les élèves devront automatiser le calcul mental et maîtriser les quatre

opérations. Ils étudieront également les grandeurs et mesures, la géométrie (figures, solides, symétrie), les conversions, les fractions (être en mesure par exemple de déterminer les deux tiers de 18 euros).

Accompagnés par 851 500 enseignants, 11 607 600 écoliers, collégiens et lycéens ont fait leur rentrée – 160 000 de moins que l'an passé ; une tendance qui va s'accélérer les prochaines années. Quant au nombre d'élèves par classe, il s'élève en moyenne à 21 en primaire, 25,3 au collège et 30,5 au lycée général et technologique (18,7 au lycée pro).

Elections, examens... Déjà à l'agenda !

Les dates des grands rendez-vous de l'année scolaire ont d'ores et déjà été dévoilés. A commencer par un moment incontournable pour tous les parents d'élèves : l'élection de leurs représentants au sein des deux grandes instances de décision que sont le conseil d'école au primaire, et le conseil d'administration dans le second degré. Inscrites dans le cadre de la Semaine de la démocratie scolaire, les élections auront lieu le vendredi 9 octobre ou le samedi 10 octobre 2026 (les 2 ou 3 octobre pour La Réunion et à Mayotte).

Rappelons que trois modalités de vote peuvent être proposées, selon l'organisation retenue par le directeur d'école ou le chef d'établissement : le vote à l'urne, le vote par correspondance et le vote électronique, dont la période d'ouverture doit être comprise entre un et cinq jours.

Autre moment-clé de l'année, pour les élèves de terminale, l'ouverture de la procédure Parcoursup ! Le calendrier Parcoursup 2027 sera finalisé d'ici fin septembre et s'inscrira dans une perspective de continuité avec 2026, c'est-à-dire une inscription à partir de mi-janvier.

DES EXAMENS LE MATIN...

A la suite des épisodes de canicule que nous avons connus en juin, toutes les épreuves écrites et orales du bac et du brevet se dérouleront dorénavant le matin. Les épreuves écrites du brevet sont fixées les 24, 25 et 27 juin. Pour les lycéens de 1^{re}, l'épreuve anticipée de français se déroulera le 15 juin, celle de maths le 21 juin. Quant aux terminales, ils passeront l'épreuve de philosophie le 14 juin, les épreuves de spécialité, elles, seront étalées du 16 au 18 juin.

... ET UN BARÈME « MAÎTRISE DU FRANÇAIS »

A la veille des sessions 2026 du bac et du brevet 2026, le ministre avait demandé une exigence sur la qualité du français dans la notation. Une demande visiblement peu suivie... Publiée le 17 septembre au bulletin officiel, une grille de notation sur la maîtrise de la langue devra désormais s'appliquer de façon explicite pour la notation de toutes les épreuves écrites du bac et du brevet. En cas de qualité d'expression très insuffisante, l'élève se verra retirer deux points d'office.

Septembre : le temps des évaluations

C'est désormais un rituel bien établi : tous les élèves de l'école élémentaire et du collège (hormis les élèves de 3^e) passent des évaluations nationales en début d'année scolaire, jusqu'à fin septembre. Ces tests portent sur leurs connaissances en français et en mathématiques.

Ces évaluations, dites « repères », sont un outil au service des enseignants afin qu'ils puissent disposer pour chaque élève de points de repères fiables afin d'organiser leur action pédagogique en conséquence. Le professeur peut ainsi affiner sa connaissance des acquis de chacun de ses élèves, les prendre en compte pour orienter son enseignement et accompagner au mieux les apprentissages de tous, avec les outils les mieux adaptés pour favoriser la réussite des élèves.

Les parents d'élèves sont tenus informés des résultats de leur enfant. Le professeur leur remet un document de restitution individuelle avec fiche de positionnement de l'élève par discipline.

Au collège en 5^e, première année du cycle 4 qui conduit au brevet, le programme de français met l'accent sur la lecture, tandis que le programme de maths prévoit les premiers apprentissages sur les nombres relatifs et les puissances, l'algèbre (exemple : $X + 8 = 13$).

A noter, d'une manière générale, pour remettre l'écriture au centre des apprentissages, les textes à trous sont désormais à proscrire à l'école primaire comme au collège au profit de la rédaction manuscrite de phrases complètes.

Nouveaux programmes en maternelle

Comme en CM2 et en 5^e, les élèves de maternelle (obligatoire dès 3 ans, pas encore plus tôt aujourd'hui...) vont eux aussi bénéficier de nouveaux programmes sur 4 thématiques : les activités physiques ; les activités artistiques ; « Se repérer dans le



TEST DE POSITIONNEMENT EN SECONDE

Au lycée, sur le même modèle qu'en élémentaire et au collège, on appelle « évaluations » les tests de positionnement. Ces tests sont passés par tous les élèves de seconde (générale et technologique, et professionnelle), également en septembre. Ce « test de positionnement » comprend deux séances de 50 minutes :

- une première consacrée à la compréhension écrite et orale ainsi qu'à la maîtrise de la langue française ;
- une seconde portant sur des exercices de mathématiques (calcul, géométrie, etc.).



Quel niveau des élèves de seconde ?

Les résultats des tests de positionnement passés l'année dernière par les élèves de seconde révèlent une situation contrastée. Le niveau en français continue de nettement se dégrader, avec une proportion d'élèves appartenant aux groupes les plus faibles qui passe de 12,4 % à 20,1 % en voie générale et technologique ; une proportion qui passe même de 58,3 % à 69 % en voie professionnelle !

En maths, à l'inverse, on note une – légère – amélioration : la part d'élèves en difficulté recule légèrement, de 27,6 % à 26,4 % dans la voie générale et de 77,3 % à 74,3 % dans la voie pro.

temps et l'espace » ; et « Découvrir le monde du vivant, de la matière et des objets ». Rappelons que selon les objectifs fixés par les programmes, à la fin de la grande section, le jeune enfant est censé connaître et utiliser environ 2 500 mots et prononcer correctement les trente-six phonèmes qui composent la langue française. Notons que le ministère de l'Éducation na-

tionale vient de publier « Les clés de l'enfance 3-6 ans », un guide pour accompagner les parents dans les premières années de scolarité (voir ci-contre).

Nouveautés au collège

Pour les élèves de 6^e et de 5^e, la principale nouveauté réside dans le retour aux enseignements de maths et de français

en classe entière ; les groupes de besoins (à effectifs réduits), institués à la rentrée en 2024, deviennent en effet facultatifs depuis la rentrée.

Questionner les élèves sur le harcèlement... et les VSS

Depuis quelques années maintenant, la lutte contre le harcèlement scolaire est devenue une priorité pour l'Éducation nationale ; en témoignent principalement la mise en place du programme PHARe dans tous les établissements scolaires ainsi que, depuis 2023, le questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement soumis à tous les élèves à partir du CE2, début novembre.

Cette année, parallèlement à ce questionnaire, tous les élèves, de la grande section de maternelle à la terminale seront invités à remplir un questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles (VSS). Bien entendu, les questions seront adaptées à l'âge des enfants. Ces questions sont actuellement en cours de rédaction et débattues avec les représentants de la communauté éducative ; elles devraient être finalisées début octobre.

Comme pour le questionnaire Harcèlement, les élèves seront libres d'indiquer ou non leur nom ou prénom. Et ceux qui voudront se confier à un « adulte de confiance » le pourront. On estime qu'un enfant sur 10 est victime de violences sexuelles en France.



Voie professionnelle : ce qui change cette année

Deux grandes nouveautés au programme cette année pour les élèves de terminale de la voie professionnelle, notamment décidées pour mettre fin au fort absentéisme que l'on constatait en fin d'année scolaire. Ainsi, les épreuves écrites du baccalauréat professionnel auront lieu mi-juin, et non plus au milieu du mois de mai. Autre changement notable, les élèves de terminale bénéficieront de 2 semaines d'accompagnement personnalisé avant la mi-mars, en amont de la clôture des vœux sur Parcoursup. Cette période prendra la forme, selon le souhait de chaque élève :

- soit 2 semaines de formation en milieu professionnel ;
- soit 2 semaines de temps d'accompagnement préparant à la poursuite d'études.

Ces 2 semaines d'accompagnement personnalisé remplaceront le « parcours différencié » (aussi nommé « parcours en Y ») organisé jusque-là en fin d'année scolaire.

NOUVEAU DIPLÔME

Autre nouveauté dans la voie pro cette année, un diplôme national, le Brevet national des métiers d'art (BNMA), est créé ! Le BNMA se prépare en 3 ans après la classe de 3^e. Ce nouveau diplôme de niveau 4 donne les mêmes droits que le baccalauréat. Les élèves peuvent suivre la formation sous statut scolaire dans les lycées professionnels, ou en tant qu'apprentis dans les CFA (centres de formation d'apprentis).

Autres mesures mises en place cette année

• **ÉDUCATION FINANCIÈRE** : Le passeport d'Éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), une formation qui informe les jeunes sur les questions de budget, les moyens de paiement et les arnaques, sera généralisé dès la rentrée à toutes les classes de 4^e. Objectif : garantir à chaque jeune l'acquisition de compétences financières essentielles.

• **MÉMOIRE** : Tous les établissements scolaires devront commémorer le 11-Novembre, jour de l'Armistice de 1918 et « d'hommage à tous les morts pour la France ». Concrètement, dans les 4 jours précédant ou suivant cette date, les établissements devront tenir une cérémonie dans

leur enceinte avec tous leurs élèves. A noter, au primaire, cette cérémonie concernera les élèves à partir du CE1.

MESURES D'ÉLOIGNEMENT : Depuis le décret du 16 août 2023, le changement d'établissement d'un élève reconnu coupable de harcèlement ou de cyberharcèlement est rendu possible. Désormais, en cas de comportement menaçant d'un parent envers un personnel scolaire, le ou les enfants du parent concerné peuvent également être déplacés dans une autre école, comme le prévoit un décret du 28 juillet 2026.

Une mesure déjà appliquée, début septembre, dans la petite commune de Fauga, située près de Toulouse.

La PEEP signe deux nouveaux partenariats gagnants pour les adhérents

Soutien scolaire et cours de musique avec Anacours

La PEEP vient de nouer un partenariat exclusif avec Anacours, acteur de référence du soutien scolaire et de l'accompagnement éducatif.

Voici les avantages tarifaires réservés aux adhérents PEEP :

- Cours particuliers à domicile : **frais d'inscription d'un montant de 80 € offerts et 2 € de réduction par heure de cours**. Stages en petits groupes en agence : 20 % de remise.
- Cours particuliers de musique à domicile : **frais d'inscription offerts et 2 € de réduction par heure de cours**.

Pour profiter de ces offres, rendez-vous directement sur anacours.com/partenaire/fpeep.

A noter : Anacours propose également des **webinaires thématiques** ; par exemple, « Tout savoir sur les études d'ingénieur et de commerce », « Tout savoir sur Parcoursup », « Préparation aux épreuves orales ». Programme et infos sur notre page dédiée à retrouver [ICI](#).



Code et permis de conduire avec « En voiture Simone »

En Voiture Simone est une auto-école en ligne qui permet de préparer le code et la conduite depuis une application. Concrètement, vous pouvez réviser le code quand vous voulez, réserver vos heures de conduite en ligne, choisir votre moniteur et suivre votre progression directement depuis votre téléphone.



En signant un partenariat avec En Voiture Simone, la PEEP s'associe à la **première auto-école en ligne de France** (plus de 5 millions d'élèves accompagnés et des milliers de moniteurs disponibles partout en France).

Vos avantages PEEP avec En Voiture Simone :

- **110 € de réduction sur le pack permis boîte manuelle.**
- **60 € de réduction sur le Pack Permis boîte Automatique.**

En Voiture Simone propose des milliers de points de rendez-vous partout en France, ce qui permet de trouver plus facilement une solution proche de chez vous ou de votre lieu de travail.

Pour profiter de cette offre, rendez-vous directement sur envoituresimone.com/partenaires/federation-peep.



EN VOITURE SIMONE®

J'en profite